



Fiche de renseignements
concernant l'enfant qui souhaite bénéficier de
l'Aide aux loisirs proposée par le CCAS

Nom de famille de l'enfant : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Pièces à fournir :

☐ Livret de famille.

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

☐ Attestation CAF (Quotient Familial) **ou** ☐ Avis d'imposition sur les revenus année N-I **et**

☐ Justificatif enfant(s) à charge.

☐ Relevé d'Identité Bancaire.

Inscription – Saison 2026-2027

Nom de l'association :

Activité(s) pratiqué(es) :

Adresse de l'association :

Nom du Président(e) :

Montant de la cotisation :

Cachet de l'Association (qui atteste qu'une demande d'inscription pour la saison 2026-2027 a bien été déposée par le demandeur et pris en compte par l'association).



CRITERES AIDE AUX LOISIRS

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place depuis 2020 un nouveau dispositif intitulé : « Aide aux loisirs ».

Ce dispositif permet de financer à hauteur de 60€/enfant et par an le paiement d'une adhésion/cotisation/licence à une association « loisirs ». L'association doit-être sur la commune de Saint-Nom-La-Bretèche ou de ses environs (si l'activité choisie par l'enfant n'est pas proposée par une association de la commune).

1) Public concerné :

➤ Enfants âgés de 6 à 14 ans.

2) Condition d'attribution :

➤ Les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 1 500€ (montant revalorisé en 2023 par délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date 30 juin 2023 n°2023/06-14).

3) Démarche à effectuer auprès du CCAS :

Compléter la fiche de renseignements élaborée par le CCAS, et faire tamponner celle-ci par l'association concernée.

Joindre à la demande les documents suivants :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Attestation CAF de l'année en cours faisant apparaître le Quotient Familial du foyer, si non fournir l'avis d'imposition sur les revenus N-1 (4 pages) et un justificatif prouvant que le(s) enfant(s) est/sont à charge.